

Image not found or type unknown



Vente d'un fond de commerce

Par **ROUSTOP**, le **21/03/2014** à **19:29**

Bonjour

Pourriez-vous m'indiquer quel est le régime applicable au fond de commerce acquit durant le mariage (régime légal) avec des fonds communs mais enregistré en nom propre par un seul des époux ?

Quid de l'autorisation de l'autre époux après séparation pour vendre et/ou de son droit aux fruits de cette vente ?

Merci